

AVIS DE COURSE

V3

Championnat des jeudis

Voilerie Cherbourgeoise



**Organisé par le Cercle
Nautique Cherbourgeois
Entre le 4 avril et
le 26 septembre 2024
Compétition de grade 5c**



1. REGLES

L'épreuve est régie par *Les Règles de Course à la Voile, ISAF 2021/2024*.

2. Instruction de course (IC)

Les IC seront disponibles une semaine avant la première manche du championnat.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale dans les locaux du CNC quai d'Artimon au port Chantereyne.

Les IC seront également disponibles en version électronique sur le site du CNC ou sur sa page Facebook.

3. Admissibilité

Bateau

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie A, B ou C de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Les bateaux doivent disposer d'un rating Osiris.

Equipage

L'épreuve sera courue en équipage. Chaque membre devra disposer d'une licence club FFVoile.

4. Documents exigibles à l'inscription

Bateau

Le contrat de jauge Osiris valide.

Equipage

Pour chaque membre d'équipage :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ;

Ou

- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ;
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

5. Inscriptions

Les formulaires d'inscription seront à compléter impérativement pour chaque manche et à remettre au secrétariat du CNC.

Le droit d'inscription est de 6 € pour chaque manche. Un abonnement forfaitaire de 76€ (soit 20% de remise) peut être réglé au début du championnat.

6. Programme

16 manches sont prévues :

- 16 jeudis entre le 4 avril et le 26 septembre 2024, mise à disposition sur la ligne à 19h00.

Le détail des dates est donné sur le « Programme des régates 2024 » affiché au CNC et disponible sur le site du CNC ou sur la page Facebook.

7. Parcours

Ils seront de type côtier et définis pour chaque manche.

Ils seront affichés dans les locaux du CNC au plus tard 45 minutes avant la mise à disposition.

Dans la mesure du possible ils seront également mis sur la page Facebook du CNC.

La zone de course sera située dans ou aux abords de la rade de Cherbourg.

8. Classement

Les bateaux sont répartis en deux classes :

- Classe 1. Rating net inférieur ou égal à 18 pavillon Orange
- Classe 2. Rating net supérieur à 18 pavillon Bleu

Le classement de chaque manche sera fait selon le système de calcul du temps compensé (application du barème temps sur temps du Guide Osiris Habitable).

Le classement du championnat sera fait selon le système de points à minima (annexe A4 des RCV)

Pour valider le championnat, au moins 5 manches devront avoir été courues.

Une manche sera retirée après 4 manches courues.

Deux manches seront retirées après 8 manches courues.

9. Etablissement des risques

Il est rappelé que la RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité ».

10. Prix

Ils seront remis aux premiers de chaque classe par notre partenaire la Voilerie Cherbourgeoise, lors d'une cérémonie qui sera programmée à l'issue du Championnat.